



**CIRCULAIRE N° 00814**

**DU 06/04/2004**

**Objet :** Organisation des échanges collectifs dans le cadre du programme d'immersion linguistique. Appel à projets 2004-2005

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** SEC (ord)

- Aux Pouvoirs Organisateurs et aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française ;
- Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux directions des centres PMS subventionnés par la Communauté française ;
- Aux directions des centres PMS organisés par la Communauté française ;
- Aux directions des internats autonomes de la Communauté française ;

Pour information :

- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux associations de parents.

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

**Signataire(s) :** Pierre HAZETTE

**Gestionnaires :** Cabinet du Ministre – cellule enseignement secondaire

**Personne – ressource :** Izida Khamidoullina, Catherine Moreau (02.213.17.00)

**Mots-clés :**

**Duplicata :**

**Objet** : Organisation des échanges collectifs dans le cadre du programme d'immersion linguistique. Appel à projets 2004-2005

Madame, Monsieur,

Dans peu de temps, l'Union européenne, continent des valeurs humanistes, de la liberté, de la solidarité et de la diversité abritera 450 millions de personnes qui devront se comprendre entre elles, travailler et communiquer. ***La capacité de comprendre et de communiquer en d'autres langues constitue l'une des compétences de base que doivent avoir tous les citoyens européens.*** Selon la Commission de l'Union européenne, tout citoyen devrait avoir des compétences de communication en au moins deux langues modernes autres que sa langue maternelle.

Des efforts considérables ont été consentis ces dernières années afin d'amener un maximum de jeunes en âge scolaire à un niveau de compétences linguistiques suffisant pour relever le défi du plurilinguisme. L'introduction des "nouveaux programmes" en langues axés prioritairement sur la ***communication orale*** et la ***promotion des échanges linguistiques*** ont permis de s'engager dans la bonne direction.

En diverses circonstances, j'ai plaidé pour inciter les établissements scolaires à mettre tout en œuvre pour assurer aux élèves du secondaire le bénéfice d'un séjour dans un pays et/ou la Communauté des langues qu'ils étudient considérant que la visite ou l'échange est à l'enseignement des langues ce que l'expérience pratique en laboratoire est au scientifique.

Par la présente, je souhaite vivement que les équipes éducatives de nos établissements se mobilisent pour concevoir et mettre en œuvre des projets d'échanges linguistiques collectifs afin de permettre à des groupes d'élèves d'utiliser les langues étrangères dans des situations de la vie courante et de découvrir à travers cette immersion la diversité culturelle, sociale et économique de l'Europe.

C'est également l'occasion d'améliorer les compétences des élèves non seulement dans la matière ou le domaine visé par le projet, mais aussi en termes de travail en équipe, de relations sociales, de mise en œuvre de collaboration internationale et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La consultation des sites scolaires présents sur Internet révèle qu'à l'étranger aussi des établissements scolaires sont à la recherche de partenaires.

Si nous voulons nous intégrer dans ces échanges, il est indispensable qu'un projet disciplinaire soit élaboré école par école et réponde aux questions : Que voulons-nous obtenir en terme de pratique d'une langue étrangère ? Comment pouvons-nous y parvenir? Autrement dit, il faut définir un projet, se fixer des objectifs et se mettre d'accord sur les modalités pratiques de son organisation.

Ceci déterminé, enseignants et élèves seront à même :

- de se mettre au travail et rechercher sur Internet l'établissement qui a un projet compatible;
- d'établir les contacts par e-mail, vidéo-conférence, forum de discussion, etc. ;
- d'apprendre à connaître les autres, à échanger des expériences et à découvrir une autre culture;
- de se fixer un échéancier et des activités d'immersion linguistique ;
- de préparer l'échange qui sera l'aboutissement du projet.

Par immersion linguistique totale ou partielle, il convient d'entendre ici toute expérience qui met un certain nombre d'élèves dans un « bain linguistique » notamment à l'occasion :

- de stages ou voyages d'étude en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou dans un pays étranger ;
- d'échanges de classes et/ou de professeurs avec des établissements scolaires de ces communautés ou de ces pays ;
- d'échanges culturels et/ou d'expériences de type culturel dans la langue cible;
- de toute autre action visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion ou en simulation d'immersion.

Il va de soi que les visites d'un jour, les voyages touristiques et les rencontres occasionnelles ne répondent pas aux critères d'une action d'immersion. Par contre, les activités de préparation, les actions de renforcement de la langue concernée et l'exploitation des données recueillies lors du séjour font partie intégrante du projet.

Dans chaque projet, on veillera à ce qu'il existe une adéquation entre les langues étrangères apprises par le groupe d'étudiants bénéficiaire, la langue pratiquée dans le pays visité et les matières prévues dans les programmes scolaires.

Les dossiers d'échanges linguistiques doivent tenir compte des aspects suivants :

**1. L'établissement-partenaire** doit être identifié. Il est primordial de conclure un accord mutuel sur un projet commun balisé, structuré et intégré dans le cursus d'apprentissage du cours de langue.

**2. Le travail préparatoire** doit être axé sur les différentes compétences communicatives en fonction des objectifs clairement définis.

Un carnet de bord individuel établi dans le cadre de préparation du voyage comprendra notamment :

- une synthèse personnelle des objectifs,
- un programme de séjour sur place,
- les attentes des professeurs vis-à-vis de l'élève,
- les attentes personnelles de l'élève vis-à-vis du séjour,
- le déroulement des contacts avec des correspondants,
- le déroulement du travail sur les savoirs (savoir-être et savoir-faire) liés, d'une part, aux thématiques relatives aux objectifs visés et, d'autre part, aux fonctions langagières nécessitées par la mise en œuvre du projet.

**3. Le séjour** doit être soigneusement planifié en précisant le timing et la description des tâches et activités linguistiques visées. De plus, les élèves doivent introduire dans leurs carnets de bord les différentes productions et documents divers qui illustrent son apprentissage pendant son séjour.

**4. L'évaluation** aura lieu à la fin du séjour et portera sur l'atteinte des objectifs fixés par les enseignants et les élèves. Le carnet de bord servira d'appui dans l'autoévaluation et l'évaluation des activités linguistiques.

L'exploitation des productions peut prendre des formes variées : exposition, présentation des résultats aux parents ou à une autre classe, etc.

**5. Les perspectives de suivi du projet** doivent être envisagées à la suite de l'analyse des résultats de l'évaluation et des échanges avec des élèves, des enseignants et des parents.

L'examen des projets sera réalisé par un Comité de sélection et portera sur les critères ci-après :

- la réalité d'un profit linguistique pour les élèves concernés ;

- la qualité pédagogique du projet et son caractère innovant, notamment au niveau de l'immersion linguistique ;
- la transparence des coûts et l'élaboration rigoureuse de la budgétisation du projet ;
- le nombre d'élèves participant au projet ;
- la qualité d'encadrement des élèves ;
- la description détaillée des activités et leur pertinence.

Un établissement scolaire concerné peut introduire plusieurs projets s'ils concernent des groupes d'élèves différents.

Vous êtes invités à rentrer pour le **05 mai 2004 au plus tard** les projets **pour l'année 2004-2005** en complétant le dossier joint à la présente circulaire.

Je vous prie de trouver en annexe les documents suivants :

Annexe 1 : Dossier d'introduction d'un projet d'« échange linguistique collectif » ;

Annexe 2 : Instructions relatives à la manière de compléter et de transmettre le dossier d'introduction du projet ;

Annexe 3 : Informations complémentaires pour la recherche des partenaires.

Mes collaboratrices en charge de ce dossier, Madame Izida Khamidoullina et Madame Catherine Moreau (02/213.17.00) se tiennent également à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Je vous remercie de votre coopération.

**Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial**

**Pierre HAZETTE**

## Annexe 1

### Appel à projets 2004-2005 :

### Dossier d'introduction d'un projet d'« échange linguistique collectif ».

(Veuillez numérotter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

#### 1. Nom de l'établissement

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

Nom et prénom du Chef d'établissement : .....

Pouvoir organisateur : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

N° de compte : .....

#### 2. Siège et/ou implantation concerné(e)(s) par le projet

Siège de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Implantation de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

#### 3. Intitulé et thème du projet

Intitulé : .....

Langue cible : .....

**Type de projet :** stage(s) ou voyage(s) d'étude en Communauté flamande, germanophone ou dans un pays étranger, échange(s) de classes ou de professeurs, échange(s) culturel(s), expériences culturelles dans la langue cible, autre(s) action(s) visant à favoriser l'apprentissage de langues en immersion (à préciser)

#### 4. Responsable pédagogique du projet

Nom / prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

## 5. Informations détaillées sur le projet proposé <sup>1</sup>

**Description :**

**Objectifs :**

**Résultats escomptés :**

**Critères d'évaluation des résultats au terme du projet :**

<sup>1</sup> Dressez ici une synthèse que vous développerez, pour chacun des points, dans une annexe

## 6. Nombre de participants

**Nombre potentiel de jeunes de votre établissement participant au projet**

<b>Année(s) d'études :</b>	<b>Nombre d'élèves participants :</b>	<b>Option groupée (pour l'ens. TQ / P)</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Personnel éducatif concerné :**

**Nom / prénom :**

**Fonction :**

.....  
.....

.....  
.....

## 7. Planification du projet

**Action**

**Date**

.....  
.....  
.....  
.....

## 8. Etablissement(s) d'enseignement impliqué(s) dans le projet

(dans le cadre de stages ou d'échanges avec des établissements d'enseignement en Communauté flamande, germanophone ou à l'étranger, veuillez indiquer les coordonnées de(s) établissement(s) partenaire(s))

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Pays : .....

## 9. Partenaires autres qu'établissement(s) d'enseignement

Identification du partenaire : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Pays : .....

## 10. Financement du projet

Bénéficiez-vous d'une source de financement complémentaire pour le présent projet (ex. : Comenius) ? : OUI / NON

Si OUI,

1. indiquez l'origine du financement et joindre une copie de la décision de l'instance concernée : .....
2. complétez la colonne 3 de l'annexe ci-après

## 11. Actions et budgétisation du projet

Cette rubrique doit être développée conformément à l'annexe ci-après.

Il convient pour chaque action de ventiler les coûts par types de dépenses :

- coûts en personnel
- coûts en mobilité (frais de transport, de séjour et autres frais afférents)
- coûts de préparation
- coûts organisationnels
- autres coûts ( à préciser)

**Approbation** (date, nom et signature)

**Responsable du P.O.**

(uniquement pour l'enseignement subventionné)

**Chef d'établissement**

**Responsable pédagogique**

**Annexe au dossier d'introduction d'un projet d'échange linguistique collectif : appels à projets 2004-2005. Budgétisation du projet.**

(Veuillez numérotter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

<b>Colonne 1</b> <b>Actions prévues couvrant, le cas échéant, les phases avant, pendant et après les activités envisagées dans le cadre du projet</b>	<b>Colonne 2</b> <b>Coûts en euros faisant l'objet de la demande de subvention</b>	<b>Colonne 3</b> <b>Coûts en euros pris éventuellement en charge par une autre instance</b>
<b>Total :</b>		

**Coût total du projet**

--



## Annexe 2

### **Instructions relatives à la manière de compléter et de transmettre le dossier d'introduction du projet.**

- Le dossier doit être, de préférence, dactylographié.
- Les établissements peuvent obtenir le téléchargement des formulaires relatifs au dossier d'introduction du projet sur le site [www.ministre.pierre.hazette.org](http://www.ministre.pierre.hazette.org) à la rubrique « circulaires ».  
Le dossier complété de cette manière (sans apporter de modifications aux différents cadres prévus) doit être envoyé par le courrier électronique à l'adresse [marie-noelle.charlier@cfwb.be](mailto:marie-noelle.charlier@cfwb.be); et ensuite imprimé et soumis à la signature des responsables avant l'envoi par la poste à :

Direction Générale de l'Enseignement obligatoire  
Madame Marie-Noëlle Charlier  
Cité administrative de l'Etat, 5<sup>ème</sup> étage  
Boulevard Pachéco 19, boîte 0  
1010 Bruxelles

## Annexe 3

### **Dispositifs technologiques facilitant la recherche des partenaires scolaires**

La politique de l'Union européenne en matière d'éducation insiste sur le rôle fondamental que jouent les relations personnelles dans le développement de la conscience d'une identité européenne commune. Les contacts entre établissements d'enseignement peuvent s'établir à l'occasion de rencontres personnelles et à l'aide des nouvelles technologies.

Ainsi, plusieurs dispositifs technologiques ont été mis en place dans le cadre du programme d'action de l'Union européenne pour la coopération transnationale dans le domaine de l'éducation SOCRATES. Un de ces outils, appelé PartBase, permet de trouver, dans d'autres pays européens, des établissements partenaires souhaitant participer aux projets de dimension européenne développés par votre établissement. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site : <http://partbase.eupro.se>.

Par ailleurs, une base de données détaillée des partenaires scolaires et des projets concrets est consultable sur le site du Consulat Britannique : <http://www.wotw.org.uk>

### **Informations pour la recherche des financements complémentaires**

Le programme SOCRATES susmentionné comporte entre autres un volet consacré à l'éducation scolaire, appelé COMENIUS. Cette action soutient les partenariats entre établissements scolaires, les projets de formation du personnel éducatif et les réseaux d'éducation scolaire. Il vise ainsi à améliorer la qualité de l'enseignement, à en renforcer la dimension européenne et à favoriser l'apprentissage des langues et la mobilité.

Dans le cadre de COMENIUS, les établissements peuvent être candidats à un soutien pour trois types de projets :

- **Les projets scolaires** qui visent à consolider la dimension européenne de l'enseignement en favorisant la coopération transnationale entre les établissements. Ces projets donnent aux élèves et aux enseignants d'au moins trois pays participants la possibilité de travailler conjointement, dans le cadre des activités habituelles de la classe, sur un ou plusieurs thèmes d'intérêt commun.
- **Les projets linguistiques** qui visent à accroître la motivation des jeunes, ainsi que leur capacité et leur confiance à communiquer dans d'autres langues européennes. Un projet linguistique COMENIUS est un projet mené conjointement par des groupes d'au moins dix jeunes âgés de 14 ans ou plus, scolarisés dans des établissements partenaires de deux pays participants. Les échanges d'élèves, d'une durée minimale de 14 jours (voyage inclus), font partie intégrante des projets linguistiques COMENIUS.
- **Les projets de développement scolaire** offrent aux directeurs d'établissement et au personnel éducatif la possibilité d'échanger des expériences et des informations, d'élaborer conjointement des méthodes et des approches répondant à leurs besoins et d'éprouver et mettre en œuvre les approches organisationnelles et éducatives les plus efficaces au sein des établissements participants.

Des informations complémentaires sont accessibles sur la plateforme de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/education/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/index_fr.html). Cette plateforme vous permet notamment de consulter un guide des différentes activités soutenues, la liste des catégories de personnes et d'établissements éligibles à un soutien, les procédures de candidatures et les dates limites, les critères de sélection, les modalités du soutien financier, tout comme la description détaillée de chacune des actions soutenues par le programme SOCRATES.